

**La quatrième édition du bulletin de l'AEWA**

Comme mentionné dans notre dernier bulletin, la procédure d'adhésion des Etats de l'aire de répartition est facile, mais peu rapide. Pour commencer, le Secrétariat intérimaire vous informe que depuis la parution du bulletin, le nombre des Etats de l'aire de répartition est passé de 11 à 16. L'envoi régulier d'informations sur l'AEWA entre ces pays semble et leurs ambassades notamment très important. Ainsi, l'AEWA est sans cesse porté à l'attention des pays de l'aire de répartition, chose qui contribue à la promotion de cet important Accord.

Après la troisième édition, le Secrétariat a encore reçu de nombreuses réactions positives. Bien que le Secrétariat intérimaire soit responsable de la compilation et de l'édition de ce bulletin, c'est grâce aux différents collaborateurs et à la qualité des informations qu'ils fournissent que le bulletin de l'AEWA est largement apprécié. Par conséquent, vous êtes, encore une fois, invités à envoyer toute information jugée intéressante pour les lecteurs de ce bulletin.

Ont contribué à ce bulletin: Mme Wendy Borello (Botswana), M. Jan-Willem Sneep (Pays-Bas), Prof. Branco Misevski (ex-République yougoslave de Macédoine), Dr. Andy Green (Espagne), Prof. Les Underhill (Afrique du Sud), M. Baz Hughes (RU), M. Christoph Zöckler (RU), et Mme Yevgenia Lanovenko (Ouzbékistan). D'autres informations ont été apportées par la Société bulgare de protection des oiseaux (BSPB), Wetlands International, le Bureau de la Convention de Ramsar, United States Fish and Wildlife Service, la Fondation du Groupe de Travail pour la Recherche Internationale sur les Oiseaux d'eau et les Zones Humides (WIWO), le Secrétariat de la Convention de Bonn, le Conseil pour le Recensement des Oiseaux d'Europe (EBCC), la Fédération des Associations de Chasseurs de l'UE (FACE), le Secrétariat Commun de la Mer des Wadden, l'Institut des Pays Bas pour la Recherche sur la Mer (NIOZ), le Secrétariat International de la CAFF et le Conseil International de la Chasse et la Conservation du Gibier/Oiseaux Migrateurs du Paléarctique occidental (CIC/OMPO).

Comme vous l'avez sans doute remarqué, certaines contributions nous viennent d'Asie, d'Europe de l'Est et d'Afrique. Le Secrétariat intérimaire s'en réjouit et souhaiterait que leur nombre puisse augmenter dans un avenir proche.

A titre d'information, le prochain bulletin sortira à la fin novembre de cette année.

N'hésitez donc pas à envoyer toute information intéressante avant le 15 octobre 1998 à l'adresse suivante :

**SECRETARIAT INTERIMAIRE DE L'AEWA****Ministère de l'Agriculture, de la Nature et de la Pêche**

BOITE POSTALE 20401

2500 EK LA HAYE, PAYS-BAS

TEL (+31) 70 378 4982, FAX (+31) 70 3786146

E-MAIL b.lenten@n.agro.nl

**NOUVELLES DU SECRETARIAT****Première Réunion des Parties : préparatifs**

Comme annoncé dans le troisième bulletin de l'AEWA, la première Réunion des Parties (MOP1) est prévue pour la fin 1999. La réunion se tiendra simultanément à la sixième Conférence des Parties de la Convention de Bonn (cop6) qui aura probablement lieu en Afrique du Sud.

Durant la cinquième Conférence des Parties de la Convention de Bonn (Genève, 1997), M. Pieter Botha, chef de la délégation d'Afrique du Sud a annoncé que son pays se proposait d'accueillir la sixième Conférence des Parties en 1999. Néanmoins, ceci dépend de l'approbation du Cabinet et plus encore de l'acquisition des fonds nécessaires. A la fin de 1997, le secrétariat de la Convention de Bonn et le Secrétariat intérimaire ont reçu des nouvelles très positives d'Afrique du Sud concernant l'accueil de COP6 et MOP1 en 1999. Par conséquent, il a été décidé que M. Douglas Hykel, le secrétaire exécutif député de la Convention de Bonn. M. Gerard Boere, vice président du comité permanent de la Convention de Bonn et Bert Lenten, Secrétaire intérimaire de l'AEWA, se sont rendus à Cape Town, Afrique du Sud. M. Johann Lombard du Département des Affaires Environnementales et du Tourisme d'Afrique du Sud et Mme Roelanda Padding, assistante du Conseiller Hollandais pour l'Agriculture en Afrique du Sud, ont eux aussi pris part à cette visite. Cette

première mission s'est déroulée du 14 au 17 janvier 1997. Elle visait à l'évaluation des possibilités d'accueil, au choix d'un organisateur de la conférence et enfin, à arrêter la date des réunions. Plusieurs hôtels et autres structures d'accueil ont été visités. Des réunions ont eu lieu avec cinq organisateurs de conférences potentiels. Des dates provisoires ont été retenues pour les COP6 et MOP1 (vous recevrez davantage d'informations par courrier séparé aussi tôt que possible). L'hôtel Lord Charles a été choisi à cet effet d'un commun accord. Situé à 15 minutes de route de l'aéroport international, il se dresse au pied des montagnes de Helderberg, qui dominent la magnifique Baie de False. La qualité des lieux (y compris les services de sécurité), des services offerts par l'hôtel et l'existence d'autres possibilités d'hébergement à proximité sont les principales raisons ayant guidé ce choix. Le choix de l'organisateur de la conférence est toujours à l'étude auprès des représentants sud-africains. Bien que cette mission représente une étape importante de l'organisation des COP6 et MOP1, le travail de préparation prendra certainement encore beaucoup de temps au Département des Affaires Environnementales et du Tourisme, au Secrétariat de la Convention de Bonn et au Secrétariat intérimaire.

### **Invitation à la première Réunion des Parties de l'AEWA**

Le Secrétariat intérimaire a reçu le 12 février 1998 une lettre du Ministère des Affaires Environnementales et du Tourisme de l'Afrique du Sud. Dans cette lettre, les parties de l'AEWA sont invitées, au nom du gouvernement d'Afrique du Sud à tenir leur première réunion dans ce pays. Comme mentionné au paragraphe 193 des actes de la cinquième Conférence des Parties de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, cette invitation dépend de l'acquisition de fonds externes suffisants. Les discussions relatives à la COP6 (Convention de Bonn) et à la MOP1 (AEWA) sont en cours, mais il est prévu de pouvoir réunir les fonds nécessaires à ces réunions par le biais de différentes sources.

### **Amendements du texte de l'Accord**

Les autorités françaises ont demandé au Secrétariat intérimaire de jouer un rôle d'intermédiaire auprès du dépositaire afin de pouvoir procéder à quelques amendements de la version française de l'Accord et de l'annexe 3. Ces amendements ne portant que sur la formulation et vraisemblablement pas sur la signification, le Secrétariat intérimaire a demandé au dépositaire de revoir d'urgence le texte de l'Accord et de l'annexe 3. Entre temps, le dépositaire a adressé le 4 mars 1998 une lettre à tous les Etats de l'aire de répartition, dans laquelle le Ministère propose de retenir les amendements proposés, à condition qu'aucun des Etats signataires ou appelés à signer l'AEWA n'ait émis d'objection au 1<sup>er</sup> mai 1998. Si ces amendements sont retenus, il est probable que la France signera sous peu l'AEWA.

### **Entrevue avec le correspondant local du Togo**

Le Secrétariat intérimaire est en relation avec 117 correspondants locaux des Etats de l'aire de répartition et du Comité européen. Tous sont, d'une façon ou d'une autre, plus ou moins impliqués dans la conservation des oiseaux d'eau migrateurs. Dans ces colonnes, nous avons offert à l'un de ces correspondants la possibilité de nous donner son avis sur l'AEWA.

La première personne interviewée est M. Abdou-Kérim Moumouni, Directeur de la "Direction de la Faune et de la Chasse (DFC)", qui est représentant du Togo depuis 1994. Son pays a signé l'AEWA sous réserve de ratification le 2 février 1998.

Nous lui avons demandé quels sont les avantages et les inconvénients pour un pays signataire de l'AEWA. M. Moumouni n'y voit ni avantages ni inconvénients particuliers. Son pays est cependant spécialement désireux de contribuer à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs. Le gouvernement du Togo reconnaît que, n'ayant pas de frontières, les oiseaux d'eau migrateurs ont besoin d'une protection spéciale. Il est prévu que grâce au réseau de coopération et d'assistance de l'AEWA, les oiseaux d'eau et leur habitat soient durablement protégés. Une collaboration plus étroite est prévue avec d'autres pays, notamment les pays frontaliers (Bénin, Burkina Faso et Ghana). Le Togo espère surtout pouvoir profiter de l'expérience des pays plus avancés dans le domaine de la gestion durable des espèces migratrices.

Suite à la signature de l'AEWA par le Togo, M. Moumouni nous a parlé du nouveau programme d'activités de la DFC :

- a) Inventorier les sites et les habitats des oiseaux d'eau en général et ceux importants pour l'AEWA en particulier, et gérer ces sites si nécessaire ;
- b) Former un personnel qualifié pour coordonner les activités de l'AEWA au Togo ;
- c) Procéder à une estimation des populations d'oiseaux d'eau ;
- d) Etablir des mécanismes de surveillance.

Nous sommes très heureux de ces nouvelles et espérons que cette nouvelle mission de la DFC sera fructueuse.

### **Séminaire de l'Académie pour la conservation de la Nature et l'Aménagement du Territoire**

Le Secrétariat intérimaire a participé au séminaire (11 au 13 septembre 1997, Bulgarie) organisé par l'Académie Bavaroise pour la Conservation de la Nature et l'Aménagement du Territoire (ACNAT). L'ACNAT a adopté depuis 1990 le principe des séminaires sur la "Conservation de la Nature dans l'Est et le sud-est de l'Europe". Un groupe d'une vingtaine de personnes provenant de 15 pays de l'ex "bloc de l'Est" se rencontrent une fois par an dans l'un des pays de la région. Le but de ces rencontres est de réunir les responsables des départements de l'Environnement et les présidents des ONG impliquées dans la conservation de la nature pour un échange d'informations relatives aux nouvelles lois, règlements, projets, etc.

Durant cette rencontre, le Secrétariat intérimaire a établi de nouveaux contacts avec certains pays, saisissant une fois de plus l'occasion de porter l'AEWA à l'attention d'un grand nombre de participants.

## **PLAN D'ACTION Conservation des Espèces**

### **LA CONSERVATION DE L'ÉRISMATURE A TÊTE BLANCHE EN EUROPE - LE DILEMME DU CONTROLE DE L'ÉRISMATURE ROUX**

Ce texte est un résumé d'un article original du Dr Baz Hughes du Wildfowl & Wetland Trust (WWT) et Gwyn Williams de Royal Society for the Protection of Birds (RSPB) réalisé par le Secrétariat intérimaire. Les faits et opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas ceux du Secrétariat intérimaire.

Les problèmes rencontrés par l'érismature à tête blanche (*Oxyura leucocephala*) à savoir la dégradation des habitats, la chasse excessive et l'hybridation avec l'érismature roux (*Oxyura jamaicensis*), sont bien connus. Depuis les années 30, les effectifs sont passés de près de 100.000 à à peine quelque 5000 individus. Depuis les années 70, durant lesquelles le premier programme de rétablissement a été mis en place, beaucoup a été fait pour rétablir cette situation. En Espagne par exemple, les effectifs sont passés de 22 en 1977 à plus de 1000 oiseaux aujourd'hui. Actuellement, le rétablissement de l'espèce est menacé par la propagation de l'érismature roux, venu du Royaume Uni. L'érismature à tête blanche court de ce fait deux risques : l'hybridation et la compétition. Les deux espèces se croisent facilement et les hybrides sont fertiles. La compétition entre l'érismature à tête blanche et l'érismature roux est à l'avantage de ce dernier, qui est plus agressif et dont les exigences écologiques sont moins restrictives. Pour garantir l'avenir de l'érismature à tête blanche, un accord visant au contrôle de l'érismature roux a déjà été passé en Espagne, en France, aux Pays-Bas et au Portugal.

Bien que la majorité des érismatures roux parvenant en Europe descendent des 4000 individus sauvages établis au Royaume Uni, cette espèce n'a été contrôlée qu'après que le gouvernement a financé un programme de recherche, clôturé en 1995. La conclusion de ce programme était que la méthode la plus fiable pour réduire les effectifs de l'érismature roux était la chasse en période de nidification. Les effectifs pouvaient ainsi être réduits à moins de 50 individus entre 3 et 10 ans avec un effort de 4 années-homme par an. Cette méthode pourrait être appliquée sans que les autres espèces ou habitats soient trop perturbés. Le groupe de travail sur l'érismature roux du Royaume Uni a cependant conseillé d'entreprendre des essais dans deux zones - dans l'Anglesey et dans l'Ouest des Midlands - pour vérifier si cette méthode de contrôle permet une forte réduction des effectifs de l'érismature roux si elles sont appliquées à une plus grande échelle.

Parvenu à ce point, ce plan a échoué par manque de consensus quant aux suites à donner. Les ONG telles que la RSPB et le WWT étaient unies par la nécessité d'un essai régional, mais il y avait des désaccords entre les conseillers légaux du gouvernement chargés de la conservation de la nature (en l'occurrence, Nature Anglaise (EN) et les Consuls des Pays de Galles (CCW)). L'EN a contesté les résultats des recherches effectuées et a décidé qu'un contrôle dans l'ensemble du pays était d'une part irréalisable et d'autre part trop coûteux. Par contre, les CCW, ont trouvé que cette éradication était faisable mais qu'il n'était pas nécessaire de mener d'autres travaux à Anglesey jusqu'à ce qu'un mandat de réduction de la population en Angleterre soit élaboré. Ces délibérations ont continué jusqu'en 1997 puis la question a été différée jusqu'à ce que le nouveau gouvernement du Royaume Uni entre en fonction. En différant le contrôle de

l'érismature roux durant quatre années successives, le gouvernement du Royaume Uni reconsidère toujours sa position malgré que plusieurs directives de l'Union européenne et Conventions Internationales prescrivent des actions de protection de la biodiversité originelle afin de prévenir un impact défavorable des espèces introduites. Cependant, pas plus tard qu'à l'été 96, le gouvernement du Royaume Uni a approuvé le Plan d'action élaboré par Wetlands International/BirdLife International relatif à l'érismature à tête blanche en Europe, qui souligne la nécessité, pour le gouvernement du Royaume Uni, d'aborder le problème de l'érismature roux.

### **Le Grand cormoran disparaît de l'annexe 1 de la Directive de l'Union européenne relative aux Oiseaux**

DANS LE 4ÈME BULLETIN NATURA 2000 (OCTOBRE 1997) DE LA COMMISSION EUROPEENNE, IL A ETE ANNONCE QUE :

Suite au rétablissement de sa population, la sous-espèce Grand cormoran, *Phalacrocorax carbo sinensis*, est actuellement considéré comme ayant un statut de conservation propice en Europe. La Commission a décidé de le retirer de l'annexe 1 de la Directive relative aux Oiseaux. Cette décision a été prise après approbation des Etats membres. Toutes les populations de Grand cormoran vont continuer à bénéficier du régime général de protection offert par la Directive relative aux Oiseaux, ainsi que des dispositions spécifiques concernant les espèces migratrices. Par ailleurs, un plan de gestion international est en voie de préparation dans le cadre de la Convention de Bonn sur les espèces migratrices qui, entre autres, abordera l'interaction entre le Grand cormoran et les activités de pêche.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

VEUILLEZ CONTACTER :

**COMMISSION EUROPEENNE**

DIRECTORAT GÉNÉRAL XI

RUE DE LA LOI 200

B-1049 BRUXELLES, BELGIQUE

TEL : (+32) 2 2958246

FAX : (+32) 2 2969556

INTERNET : [HTTP://EUROPA.EU.INT/COM/DG11.NATURE.HOME.HTM](http://europa.eu.int/com/dg11.nature.home.htm)

### **PLAN D'ACTION POUR LA BERNACHE CRAVANT**

En résultat de la 7<sup>ème</sup> Conférence Trilatérale de la Mer des Wadden (novembre 1994) et l'atelier sur "La Bernache cravant dans la Mer des Wadden" (Leeuwarden, septembre 1994), les Pays Bas ont pris l'initiative, en 1996, d'élaborer un plan international de conservation des espèces pour la Bernache cravant a poitrine sombre (*Branta bernicla bernicla*).

L'objectif est d'élaborer un Plan international de gestion de la voie de migration, qui serait financé par les gouvernements et les groupes intéressés des pays se trouvant sur la voie de migration, des sites de nidification en Russie jusqu'aux zones d'hivernage et de repos au nord-ouest de l'Europe. En 1997, les résultats d'un atelier international sur ce sujet (janvier 1997, Pays-Bas) ont été publiés dans le document sur le "Plan de gestion de la voie de migration de la bernache cravant à poitrine sombre". En se basant sur ce document, ce Plan d'action sera élaboré sous la direction du M. Jan-Willem Sneep du Ministère de l'Agriculture, de la Nature et de la Pêche, Département de la Nature, Pays-Bas. Le Plan d'action sera probablement présenté lors de la première Réunion des Parties de l'AEWA à la fin 1999.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

VEUILLEZ CONTACTER :

**M. JAN-WILLEM SNEEP**

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE ET DE LA PECHE

DEPARTEMENT DE LA NATURE

BOITE POSTALE. 20401

2500 EK LA HAYE, PAYS-BAS

TÉL : (+31) 70 3785255

FAX : (+31) 70 3786144

## **PLAN D'ACTION Conservation des Habitats**

### **LIMITATION DE LA POPULATION MI-CONTINENTALE DE L'OIE DES NEIGES (ANSER CAERULESCENS).**

L'Oie des Neiges Mi-Continentale (ONMC) niche dans les régions arctiques et sub-arctiques du Canada, spécialement le long de la côte ouest de la baie d'Hudson et de la baie James, ainsi qu'au Sud de Baffin et de l'île Hampton. L'ONMC détruit les habitats arctiques et sub-arctiques de nidification utilisés par de nombreuses autres espèces, entraînant désertification, salinisation des sols et dilapidation des communautés végétales.

Par conséquent, le Service de la Pêche et de la Faune Sauvage des Etats-Unis a revu les aspects des règlements relatifs aux oiseaux migrateurs se rapportant à la population de l'ONMC. Pour ce type de révision, le Service prévoit de diriger les changements proposés qui résulteraient en une réduction des ONMC, leur nombre passant dans les prochaines années de 3 millions d'oiseaux à une population durable de près de 1,5 million d'oiseaux. Cette réduction paraît nécessaire si l'on veut réparer les dégâts causés par ces oies dans l'écosystème arctique, qui constitue un important lieu de nidification pour d'autres espèces d'oiseaux migrateurs (dont certains ont un état de conservation défavorable). La diminution de cette population réduira en outre les risques de propagation des épidémies aviaires (telles que le choléra aviaire), parfois liées à des concentrations extrêmement élevées d'oiseaux d'eau. Le Service a tenté de freiner la croissance et l'extension de ces oiseaux par le biais d'une gestion adéquate de l'habitat, de l'extension et de la libéralisation des saisons de chasse autorisées et d'une augmentation du nombre d'animaux pouvant être tués ou détenus. La population continue cependant à augmenter et les oies continuent de dégrader rapidement leurs habitats de nidification.

Les mesures de régulation proposées, assorties d'éventuels changements dans les stratégies menées par le Service de la Pêche et de la Faune Sauvage des Etats-Unis pour la gestion de l'habitat de l'ONMC, pourrait constituer une première phase, parmi tant d'autres restant à entreprendre pour réduire la population d'ONMC. Tout projet postérieur devra être inscrit pour avis sur le Registre fédéral et être conforme à la politique nationale environnementale. Prenant part à la première phase, le Service préparera une évaluation environnementale destinée à une étude publique d'évaluation des autres solutions susceptibles de permettre la régulation de la population d'ONMC.

Article issu du Registre fédéral, Vol. 63, n° 65, du 6 avril 1998.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE  
VEUILLEZ CONTACTER :

**M. PAUL R. SCHMIDT**  
CHEF DU BUREAU DE GESTION DES OISEAUX MIGRATEURS  
SERVICE DE LA PECHE ET DE LA FAUNE SAUVAGE DES ETATS-UNIS  
DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR.  
TEL : (+1) 703 358 1714

### **Fonds des petites subventions de Ramsar : 29 projets financés**

Au cours de sa réunion d'octobre 1997, le Comité permanent a approuvé le financement de 29 projets relatifs au Fonds des petites subventions de Ramsar (FPS) allant de 20.000 à 40.000 Francs Suisses, soit au total 1.104.840 SFR (760.000 \$ US). Le financement de ce nombre significatif de projets a été rendu possible grâce à l'augmentation du budget central alloué et surtout aux contributions généreuses et volontaires du Danemark, de l'Allemagne, de l'Islande, des Pays-Bas, de la Suède et de la Suisse.

Un des projets du FPS qui a été approuvé concerne la Réserve naturelle de la Tourbière de Dar Fatma, située au nord-ouest de la Tunisie. Créée en 1993, cette réserve est unique en Tunisie car il s'agit d'un biotope rare abritant de nombreux animaux (y compris des espèces que l'on ne trouve pas dans le reste du pays). La tourbière est toutefois menacée de voir son infrastructure se dégrader, du fait du surpâturage du bétail des fermes avoisinantes. Un million d'oiseaux d'eau passent l'hiver en Tunisie et beaucoup d'entre eux utilisent la zone humide de Dar Fatma comme un site idéal de migration et d'hivernage, du fait de l'abondance de sa

flore et de son eau, ainsi que de sa situation géographique. Cependant, le site n'est actuellement plus en mesure d'accueillir les oiseaux migrateurs tels que les oies, les canards, les flamants et les foulques, et des mesures urgentes sont nécessaires pour assurer sa conservation, ainsi que le maintien de ses caractéristiques écologiques. La gestion de cette zone humide liée à une zone forestière doit prendre en considération des principes de base dont l'objectif serait l'utilisation rationnelle et durable des ressources de ses écosystèmes. La somme de 40.000 SFR approuvée aidera à conserver ce biotope rare et permettra la construction d'un centre de formation et de recherche pour les scientifiques et le grand public.

Comme mentionné plus haut, grâce aux projets FPS, la conservation des habitats importants pour les oiseaux d'eau migrateurs peut être assurée. Le Secrétariat intérimaire approuve ce genre d'initiative et souhaite que davantage de projets puissent être financés dans un avenir proche.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

VEUILLEZ CONTACTER :

**BUREAU DE LA CONVENTION DE RAMSAR**

RUE MAUVERNEY 28, CH-1196 GLAND, SUISSE

TEL : +41 22 999 0170, FAX : +41 22 999 0169

E-MAIL : [ramsar@hq.iucn.org](mailto:ramsar@hq.iucn.org)

INTERNET : [HTTP://www.iucn.org/themes/ramsar/key\\_sgf97.htm](http://www.iucn.org/themes/ramsar/key_sgf97.htm)

## **PLAN D'ACTION Information et éducation**

### **Création du groupe de travail sur le Courlis à Bec Grêle (*Numenius tenuirostris*)**

Récemment, un groupe de travail sur le Courlis à Bec Grêle (CbG) a été créé sous les auspices de la Convention sur les espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage (CMS). L'objectif de ce groupe de travail est de faciliter la coopération et la collaboration entre les experts scientifiques et les décideurs en vue de protéger cette espèce menacée dans le monde entier. Les membres de groupe de travail ont désigné M. Gerard C. Boere (Pays-Bas) comme président en raison de sa fonction de vice-président du Comité permanent de la Convention de Bonn. Le Secrétariat de ce groupe de travail sera assuré par BirdLife International. En vue d'une communication régulière, il a également été décidé d'utiliser le bulletin de l'AEWA comme principal outil. Voici les activités que le groupe a décidé d'entreprendre en 1998 - 1999 :

1. Réunir et distribuer des informations récentes sur les activités de recherche et de conservation relatives au CbG ;
2. Réunir et vérifier les nouvelles données concernant le CbG ; mettre à jour et distribuer la base de données de BirdLife sur le CbG ;
3. Instaurer et gérer un bulletin électronique afin de faciliter la communication entre les experts du CbG ;
4. Etablir une liaison Ad-Hoc avec les experts et le personnel du gouvernement, sur les sujets de recherche et de conservation relatifs au CbG ;
5. Coordonner l'organisation de la première Réunion des Etats signataires de l'Accord de la Convention de Bonn sur le CbG et la première réunion de groupe de travail ;
6. Assurer le contact avec les secrétariats de la Convention de Bonn et de l'AEWA.
7. Mettre à jour et procéder à des amendement du Plan d'action en fonction de l'arrivée d'informations nouvelles, en consultation avec les membres du groupe de travail.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

VEUILLEZ CONTACTER :

**M. ZOLTAN WALICZKY**

BIRDLIFE INTERNATIONAL

WELLBROOK COURT, GIRTON ROAD

CAMBRIDGE, CB3 0NA, ROYAUME-UNI

TEL : (+44) 122 32 777 318 FAX : (+44) 122 32 77 200

E-MAIL: [birdlife@birdlife.org.uk](mailto:birdlife@birdlife.org.uk)

### **ACTION DE CONSERVATION POUR LE COURLIS A BEC GRELE.**

La Commission européenne finance actuellement dans le cadre du programme "LIFE" un projet de conservation et de surveillance continue pour le courlis à bec grêle, qui est probablement l'oiseau le plus menacé du monde. Les partenaires de ce projet LIFE sont le Ministère grec de l'Agriculture, l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (Bruxelles), la Fédération des Associations de Chasse de la CE (FACE), le Bundesamt für Naturschutz (Bonn, Allemagne) et l'Unité de Recherche sur les mammifères Marins (Université de Saint Andrew, Royaume Uni).

L'une des activités réalisées dans le cadre de ce projet est la mise en place d'un programme d'éducation et de sensibilisation des chasseurs. La FACE, qui chapeaute 22 associations nationales de chasseurs en Europe, est chargée avec ses partenaires de publier des brochures spéciales sur le biologie et l'écologie de l'oiseaux, brochures contenant diverses illustrations facilitant l'identification de l'espèce, et expliquant également aux chasseurs comment contribuer activement à sa conservation. La brochure (32 pages) ainsi qu'un attrayant poster seront publiés en grec, en russe, en italien, en français et en anglais.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

VEUILLEZ CONTACTER :

**FACE**

RUE F. PELLETIER 82

B-1030 BRUXELLES, BELGIQUE

TEL : (+32)2 7326 900. FAX : (+32)2 73 277 072

E-MAIL: FACE.EUROPA@EURONET.BE

## PLAN D'ACTION DE RECHERCHE ET SURVEILLANCE CONTINUE

### NOUVELLES DE LA MIGRATION DES OISEAUX DE L'EXTREME NORD-EST:

Durant une expédition de l'Académie russe des Sciences, dirigée par E.E. Syroechkovsky jr. dans les Deltas d'Olenyok et Lena en été 1997, des colonies mixtes de la bernache cravant américaine (*Branta bernicla nigricans*) et de la bernache cravant eurasiatique (*Branta bernicla bernicla*) ont été observées. Six bagues américaines et une bague hollandaise de couleur ont été récoltées par des chasseurs locaux, confirmant ainsi cette observation et montrant l'existence de deux voies de migration, ainsi que le mélange de deux populations dans l'Olenyok et la zone ouest du Delta de Lena. Au moins 22 oiseaux (3 bernicla et 19 nigricans) portaient des bagues de couleur avec deux bagues (verte sur blanche) sur la même patte.

Le 17 octobre 1997, l'une de ces bernaches (sous espèce bernicla) a été contrôlée grâce à cette combinaison de bagues sur la frange ouest de l'île de Vlieland aux Pays-Bas (A. Spaans, communiqué de presse). L'oiseau a été bagué le 5 juillet 1997 dans un nid contenant 5 oeufs, sur l'île de Maly Petrushka, à l'Ouest du Delta de Lena, près de l'entrée de Olenyokstraya ( 73 03 N : 122 21 E) juste à l'Est du Delta de Olenyok. Cette distance de migration est, avec plus de 5500 km, la plus longue jusqu'ici connue pour la bernache cravant à poitrine sombre. Cette bernache était accouplée et avait un petit, chose qui témoigne d'un succès de nidification de 20%.

Cette expédition montre que l'aire géographique de la bernache cravant inclue le Delta de Lena, au centre de la Sibérie de l'Est. Ce n'est donc pas sans raison que l'aire géographique de l'AEWA couvre également ces régions.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

VEUILLEZ CONTACTER :

**M. CHRISTOPH ZÖCKLER**

WORLD CONSERVATION MONITORING CENTRE

219 HUNTINGDON ROAD

CAMBRIDGE CB3 0DL, ROYAUME UNI

TEL : (+44) 122 32 77 314. FAX : (+44) 122 32 77 131

E-MAIL: chrisz@wcmc.org.uk

## **LES RALLIDÉS EN AFRIQUE DU SUD**

Les effectifs de râles d'eau sont très difficiles à estimer pendant la période conventionnelle de suivi des oiseaux d'eau. C'est pour cette raison que l'unité pour la démographie aviaire et les coordinateurs nationaux sud-africains qui contribuent aux dénombrements africains des oiseaux d'eau ont entrepris un dénombrement séparé de ce groupe d'espèces les rallidés. Durant six mois de contrôle, le Dr Barry Taylor, expert mondial des rallidés, a visité 220 sites humides sud-africains. Les frais de ce travail ont été supportés par le WWF Afrique du Sud, le Fond MAZDA pour la Faune Sauvage et le Département sud-africain pour les Affaires Environnementales et le Tourisme.

Ses objectifs principaux étaient l'estimation de la taille de la population de rallidés d'Afrique du Sud, ainsi que la localisation des sites humides importants pour ces espèces. Le projet a, par conséquent, contribué à la sélection des Aires importantes pour les oiseaux (IBAs) pour BirdLife International. Les résultats relatifs aux rallidés sont disponibles dans deux rapports, totalisant 330 pages, de l'Unité de Recherche sur la Démographie Aviaire.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE  
OU POUR COMMANDER DES COPIES VEUILLEZ CONTACTER :**  
**AVIAN DEMOGRAPHY UNIT**  
UNIVERSITY OF CAPE TOWN  
RONDEBOSCH  
7701 AFRIQUE DU SUD

## **RESULTATS D'UNE EXPEDITION RELATIVE A LA SARCELLE MARBREE ET LE FULIGULE NYROCA DANS LE SUD-OUEST DE L'OUZBEKISTAN**

Entre mai et juillet 1997, Mme Elena Mukhina et Mme Yevgenia Lanovenko de la Société de Zoologie de l'Ouzbekistan ont effectué une sortie spéciale de contrôle au niveau des anciennes et nouvelles retenues d'eau au sud-ouest de l'Ouzbekistan (régions administratives de Bukhara et Kashkadaria), afin de déterminer l'état de conservation actuel de la Sarcelle marbrée, ainsi que sa répartition.

Actuellement, l'aire de nidification de la Sarcelle marbrée (*Marmaronetta angustirostris*) est limitée aux régions sud-ouest de l'Ouzbékistan, dans le lit de la rivière Amudaya. Les six grands lacs suivants (Tadukul, Karakir, Khadicha, Dengizkul, Achankul, Kuyumazar) et 15 petits étangs (plusieurs douzaines d'hectares) ont été observés. Seul le lac Dengizkul est partiellement protégé pour la conservation des oiseaux d'eau hivernants.

La Sarcelle marbrée a été observée aux abords des lacs Tadukul, Dengizkul, Khadicha, ainsi que de deux autres petits lacs. Tous ceux-ci sont situés à mi-chemin de la rivière d'Amudaya, non loin du canal d'irrigation de Amu-Bukhara. La Sarcelle marbrée a été observée dans des aires ayant des conditions écologiques similaires : près de petits étangs situés près de grands lacs ou dans des baies peu profondes situées autour de lacs avec roselières. Le nombre d'oiseaux recensés est 65 adultes et 20 couvées totalisant 150 petits.

Le Fuligule nyroca (*Aythya nyroca*) a été observé à proximité des lacs Tadukul, Dengizkul, Khadicha, Kuyumazar, Achankul, Karakir et de quelques autres petits lacs. Sa répartition est plus large que celle de la Sarcelle marbrée, qui a pu être observée près de lacs présentant différentes conditions écologiques. Le nombre d'oiseaux recensés est de 72 sans les couvées et de 29 couvées comptant 182 poussins.

Cinquante-cinq autres espèces d'oiseaux ont été recensées parmi les espèces nicheuses. Des données sur trois espèces menacées et figurant sur la dernière édition de la liste rouge de l'UICN ont été obtenues. Ces espèces sont : la Sarcelle marbrée, le Fuligule nyroca et le Cormoran pygmée (*Phalacrocorax pygmeus*). Bien que la majorité des lacs visités ne soit pas particulièrement protégée, il n'existe pas de risques directs pour les espèces menacées ou non, du fait de l'absence de pressions humaines sur les populations nicheuses. Seul le début de la saison de chasse, en automne, risque de poser un problème.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE**

VEUILLEZ CONTACTER :  
**Mme YEVGENIA LANOVENKO**  
C/O ACADEMIE DES SCIENCES DE L'OUZBEKISTAN  
INSTITUT DE ZOOLOGIE  
1 A NIAZO STREET, 70095 TASHKENT, OUZBEKISTAN  
TEL : +37 12 460718  
E-MAIL : yevgenia@saturn.silk.org

## **RECENSEMENT NATIONAL DE LA SARCELLE MARBREE (*MARMARONETTA ANGUSTIROSTRIS*) EN ESPAGNE**

En 1997, l'article relatif au "Recensement national de la sarcelle marbrée en Espagne" de A.J. Green et J.D. Navarro a été publié dans le Bird Study n° 44 p. 80-87.

Les dénombrements nationaux de la Sarcelle marbrée (espèce globalement menacée) ont été organisés en Espagne en 1994 et 1995 durant la période pré-nuptiale, nuptiale et post-nuptiale. C'est la première étude détaillée sur le statut et la répartition de l'espèce jamais entreprise. Le dénombrement a révélé une chute brutale des effectifs de la Sarcelle marbrée dans les marais du Guadalquivir en Andalousie (zone la plus importante). Mais les effectifs de la sous-population de la région de Valence ne sont apparemment pas en déclin. La moyenne nationale (sans les jeunes) était de 55 en 1994 et 50 en 1995, 75 % et 80 % des couvées ont été respectivement recensées dans la région de Valence avec 23 % des oiseaux et 14 % des couvées en Andalousie et 3 % des oiseaux à Murcia. En 1995, 91 % des oiseaux et 95 % des couvées ont été dénombrées dans la région de Valence, avec 9 % des oiseaux et 5 % des couvées en Andalousie. Le dénombrement met en évidence les mouvements à partir des marais du Guadalquivir vers Valence pendant la saison de nidification à cause de la sécheresse qui sévit dans ces zones.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE  
VEUILLEZ CONTACTER :

**M. ANDY GREEN**  
STATION BIOLOGIQUE DE DOÑANA  
AVENIDA MARIA LUISA  
PABELLON DEL PERU, 41013 SEVILLE, ESPAGNE  
TEL : (+34) 5 4232340, FAX : (+34) 5 4621125  
E-MAIL : andy@ebd03.ebd.csis.es

## **PLAN D'ACTION Mise en oeuvre**

### **PROGRES REALISES AU NIVEAU DU PLAN DE MISE EN OEUVRE DE L'AEWA 1997 - 1999**

Dans le bulletin précédent, il a été annoncé qu'une lettre relative à la mise en oeuvre de l'AEWA 1997 - 1999 a été envoyée à tous les correspondants locaux nationaux des 116 Etats de l'aire de répartition le 21 août 1997. Depuis, le Secrétariat intérimaire a contacté certains de ces Etats pour les encourager à apporter leur soutien à ce plan. A la mi-février, une seconde lettre a été envoyée à ces correspondants locaux pour les informer de la situation effective concernant ce plan de mise en oeuvre.

La situation est comme suit : malgré des réactions très positives et prometteuses, seuls les Pays-Bas font preuve d'une action positive. A la fin 1997, le Ministère néerlandais de l'Agriculture, de la Nature et de la Pêche a décidé d'apporter son soutien aux activités suivantes du plan de mise en oeuvre de l'AEWA 1997 - 1999 :

- Activité 1 : Amendement du Plan d'action visant à l'inclusion de la totalité des 170 espèces d'oiseaux d'eau migrateurs figurant à l'annexe 2 de l'Accord.
- Activité 2 : Rapport sur l'état de conservation de toutes les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs couvertes par l'Accord.
- Activité 3a : Etude des plans d'action par espèce mis en place dans la zone de l'Accord et développement de lignes directrices pour la préparation de ces plans.
- 3b : Lignes directrices pour l'identification et la prise en main des situations urgentes.
- 3c : Lignes directrices pour la préparation de l'inventaire des sites.

- 3d : Lignes directrices pour la gestion des sites cruciaux pour les oiseaux d'eau.
- 3i : Lignes directrices pour un protocole de surveillance des oiseaux d'eau.

Avec l'accord du Ministère des Pays-Bas, un budget de 106.500 \$ US sera débloqué en 1998 pour la réalisation des activités ci-dessus. Entre temps, Wetlands International a été contacté pour préparer amendements, rapports et lignes directrices.

En plus de l'offre généreuse des Pays-Bas, des appuis financiers ou matériels supplémentaires sont nécessaires pour mener à bien d'autres activités mentionnées dans le plan de mise en oeuvre, afin que le Secrétariat intérimaire soit en mesure de préparer les documents nécessaires pour la MOP1.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE  
OU DEMANDER DES COPIES VEUILLEZ CONTACTER :

**M. BERT LENTEN**

SECRETARIAT INTERIMAIRE DE L'ACCORD  
SUR LES OISEAUX D'EAU D'AFRIQUE-EURASIE

BUREAU 3500

BOITE POSTALE 20401, 2500 LA HAYE

PAYS-BAS

TEL : +31 70 3784982, FAX : +31 70 3786146

E-MAIL : b.lenten@n.agro.nl

## PROJETS

### Lancement du programme Ouest - Africain de Wetlands International.

Le projet de constitution d'un réseau régional pour la gestion de zones humides et des oiseaux d'eau en Afrique de l'Ouest (voir bulletin n° 2) a été lancé en décembre 1997, avec un financement de 2,5 million US \$ du Programme sur la Gestion Internationale de la Nature (GIN) des Pays-Bas. Des activités sont actuellement en cours et un bureau des projets a été ouvert à Dakar, Sénégal. Le Ministère sénégalais de l'Environnement a apporté un appui significatif au projet et a nommé deux membres du personnel du Département des Parc Nationaux à deux postes-clés : Seydina Issa Sylla (Coordinateur du projet) et Abdulaye Ndiaye (Responsable sur le terrain et de la formation).

Le projet comporte une vaste gamme d'activités, y compris un programme de formation, une série de projets sur le terrain, des échanges de personnel entre pays, un appui actif à la promotion de l'AEWA, une mise en place de bases de données sur les oiseaux d'eau et les zones humides de la région, des programmes d'éducation et de sensibilisation, ainsi que la production d'un certain nombre de rapports techniques, de guides pratiques destinés au travail sur le terrain et de manuels de formation. L'équipe de projet travaillera en collaboration étroite avec les réseaux des zones humides et des oiseaux d'eau de la région et tout spécialement avec celui chargé des dénombrements d'oiseaux d'eau en Afrique (AfWC). 8 sous-projets à court terme ont déjà été lancés dans la région :

1. La surveillance continue des zones humides et des oiseaux d'eau au Niger, sous la conduite de la Direction de la Faune, de la Pêche et de la Pisciculture ;
2. Un programme de suivi et de formation sur les zones humides et les oiseaux d'eau au Burkina Faso, en collaboration avec NATURAMA ;
3. Un programme d'inventaire des zones humides et des oiseaux d'eau, ainsi qu'un programme de formation en Gambie, sous la conduite du Département de la Gestion des Parcs et de la Faune Sauvage ;
4. La participation de deux Sierra-Léonais aux programmes de surveillance continue en Gambie, en collaboration avec la Société de Conservation du Sierra Leone ;
5. La surveillance des oiseaux d'eau et des zones humides de la côte camerounaise, en collaboration avec le Groupe de travail sur les Limicoles.
6. Un programme de suivi des oiseaux d'eau du Banc d'Arquin, en Mauritanie, sous la conduite de la Fondation du groupe de travail international sur les limicoles et la recherche sur les oiseaux (WIWO) ;
7. Un cours de Formation pour volontaires sur les dénombrements d'oiseaux d'eau au Parc National du Djoudj (Sénégal), en collaboration avec le Département des Parcs Nationaux et l'Office National de la Chasse ;
8. La surveillance continue des oiseaux d'eau dans le Delta intérieur du Niger au Mali.

D'autres programmes sur le terrain, en cours de préparation, comprennent un cours de formation pour les coordinateurs nationaux des AfWC, des cours de formation nationaux en Guinée, au Togo et au Niger, ainsi qu'un suivi des oiseaux d'eau nichant en colonie dans le Delta sénégalais du Sine-Saloum, sous la conduite de la WIWO. Deux participants (de Sierra Leone et de Gambie) seront pris en charge lors d'un cours de formation du RIZA sur la gestion des zones humides, qui se déroulera à Lelystad, Pays-Bas, en 1998.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

VEUILLEZ CONTACTER :

**WETLAND INTERNATIONAL**

BOITE POSTALE 7002,

6700 WAGENINGEN

PAYS-BAS

TEL : (+31) 317 474711

FAX : (+31) 317 474712

E-MAIL : post@wetlands.agro.nl

Projet Mali

Un second projet, auquel le Programme sur la Gestion Internationale de la Nature (GIN) des Pays-Bas a également apporté son soutien financier (1,5 millions US \$) a été lancé il y a peu. Ce projet se concentrera sur la surveillance continue, la recherche écologique et la formation de cadres dans le Delta intérieur du Niger (Mali), l'une des aires de reproduction et d'hibernation la plus importante du Sahel africain.

## **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

### **LA DIVISION EUROPEENNE DE BIRDLIFE DEMENAGE POUR WAGENINGEN (PAYS-BAS).**

La division européenne de BirdLife International a examiné pendant deux ans les possibilités de déplacer ses bureaux au coeur de l'Europe. Les pourparlers avec les Pays Bas semblaient prometteurs depuis le début des discussions. Récemment, l'offre des Pays-Bas a été acceptée par BirdLife et un accord a été signé en avril 1998 par toutes les parties impliquées. Ceci signifie qu'en octobre 1998, BirdLife déplacera sa division européenne de Cambridge (Royaume Uni) aux Pays-Bas. A Wageningen, BirdLife cohabitera avec Wetlands International dans le nouveau bâtiment de l'Institut néerlandais de recherche sur la forêt et la nature. BirdLife International en général et la division européenne en particulier, sont importantes pour la mise en oeuvre de l'AEWA. Le programme financé par le Ministère néerlandais de l'Agriculture, de la Nature et de la Pêche prévoit un soutien financier au Plan d'action pour les espèces prioritaires de l'AEWA.

### **Symposium commémoratif de Willem Barents pour la conservation de l'Arctique**

Les sept ans de coopération dans l'Arctique entre la Russie et les Pays-Bas ont été célébrés durant un symposium qui s'est tenu du 11 au 14 mars 1998 à Moscou. Les résultats des nombreuses expéditions dans les régions russes telles que la Mer Blanche, le Delta du Petchora, Novaya Zemlya, Taymir et le Delta de Lena y ont été présentés.

Plus de 140 participants russes, allemands, sud-africains, brésiliens, islandais, américains, polonais, ukrainiens et espagnols, qui participent pour la plupart aux activités de coopération en Arctique, se sont rendus à ce meeting. Tout une gamme de sujets relatifs aux aspects historiques de l'exploration de l'Arctique, à l'écologie des oiseaux et à la migration (les principaux thèmes), ainsi qu'aux aires protégées, à la végétation, à la protection, à la gestion durable, etc. ont été traités.

Finalement, 10 recommandations ont été retenues et les participants ont accepté de les communiquer aux autorités nationales responsables comme aux organisations internationales actives dans les domaines concernés. Même si toutes les recommandations sont précieuses pour l'AEWA, les recommandations n<sup>os</sup> 5 et 9 sont de loin les plus intéressantes. La recommandation n<sup>o</sup> 5 invite les gouvernements russes et néerlandais à adopter une approche active pour la protection et la gestion des voies de migration des oiseaux de l'Arctique, par le biais des accords bilatéraux et multilatéraux existants (tel que l'AEWA). Les deux gouvernements doivent également unir leurs efforts pour assurer la protection mondiale des zones humides,

car ce sont les principaux habitats des oiseaux migrateurs nicheurs de l'Arctique. Ils doivent en outre accroître le nombre de zones humides de l'Arctique à porter sur la liste Ramsar. La recommandation n° 9 souligne quant à elle la nécessité d'apports financiers en vue de la poursuite des programmes de baguage des oiseaux de l'Arctique, notamment à la lumière des changements climatiques qui peuvent affecter l'Arctique plus que n'importe quel autre écosystème, et peuvent ainsi entraîner des changements dans les systèmes de migration.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

VEUILLEZ CONTACTER :

**M. GERARD C. BOERE**

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE ET DE LA PÊCHE

BOITE POSTALE 20401

2500 EK LA HAYE

PAYS-BAS

TEL : (+31) 70 378 5591

FAX : (+31) 70 3786146

E-MAIL : G.C.BOERE@N.AGRO.NL

### **LA PROTECTION DE LA RESERVE D'EZARANI EN MACÉDOINE.**

Cet article a été résumé par le Secrétariat intérimaire à partir d'un article original du Prof. Dr. Branko Micevski, président de la Société macédonienne d'étude et de protection des oiseaux (BSPSM) et du Comité national de Ramsar (CNR). M. Micevski est chef du projet susmentionné depuis 1994. Les faits et opinions émis dans cet article ne reflètent pas ceux du Secrétariat intérimaire.

En 1992, la BSPSM a entamé avec le support d'Euronatur (Allemagne) un projet dont l'objectif était la protection de la côte nord-est du lac Prespa. En étudiant l'avifaune, la BSPSM a apporté un grand nombre d'informations sur l'importance de ce lac, en étroite collaboration avec l'Institut républicain pour la protection de la nature (RINP). En conséquence, chacune de ces deux organisations est à présent convaincue de la nécessité de protéger Ezarani activement. Elles ont donc rédigé ensemble un texte de loi qui a été envoyé au Parlement de la municipalité de Resen, territoire sur lequel se situe la réserve. Après avoir reçu le feu vert, en mai 1995, cette proposition a été envoyée au Ministère de l'Urbanisme, du Bâtiment et de l'Environnement. Avant de prendre une décision, ce dernier l'a faite parvenir à tous les Ministères concernés, aux institutions professionnelles et aux ONG pour consultation. Seules quelques remarques ont été faites concernant la propriété foncière des parcelles, questions qui ont été rapidement résolues par la BSPSM.

Dans le cadre de la BSPSM, le Comité macédonien Ramsar a été mis en place le 25 janvier 1994. A partir de cette date, ce dernier a progressivement entrepris des activités visant à stimuler la protection d'Ezarani. Sur la demande du Ministère de l'Environnement, la BSPSM et le Comité macédonien Ramsar ont rédigé une recommandation dans le but de porter Ezarani sur la liste Ramsar des sites d'importance internationale. Finalement, le Parlement a adopté cette loi le 28 juillet 1996 (Gazette n° 37/96). Le 17 novembre 1996, le gouvernement macédonien a en outre donné le feu vert à la BSPSM pour la gestion de cette réserve et la protection des intérêts de la vie sauvage dans cette région.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

VEUILLEZ CONTACTER :

**BSPSM**

INSTITUTE OF BIOLOGY, FACULTY OF SCIENCES

MK-91000 SKOPJE, ex République yougoslave de Macédoine

TEL : (+389) 91 261330

FAX : (+389) 91 228141

### **LA SOCIÉTÉ BULGARE DE PROTECTION DES OISEAUX**

La Société bulgare de Protection des Oiseaux, partenaire de BirdLife International depuis 1992, est une organisation populaire nationale de conservation de la biodiversité qui a été fondée en 1988. Aujourd'hui, elle compte plus de 2200 membres répartis parmi 18 groupes locaux, actifs dans tout le pays. Les activités spécifiques pratiquées sur le terrain et le professionnalisme de ces groupes constituent les marques

distinctives de cette Société.

Elle a participé à la préparation des documents-clés nationaux de conservation de la nature, comme la Stratégie nationale de conservation de la diversité biologique, le Plan national pour la conservation des principales zones humides, le Plan national de suivi biologique, etc.

Conformément aux activités de l'AEWA, la Société a participé activement à la préparation des Plans d'action pour les espèces globalement menacées en Europe, coordonnés par BirdLife International. Les mesures d'urgence prises pour sauver une importante colonie de Pélicans frisés (*Pelicanus crispus*) sont un autre bon exemple des activités de la Société. En 1990, le niveau d'eau de la réserve de Srebarna (site Ramsar et patrimoine mondial) a dangereusement baissé, rendant ainsi les nids de pélicans accessibles aux prédateurs terrestres. Grâce à la construction d'une clôture spéciale, les prédation a pu être évitée. La colonie a ainsi été sauvée !

La liste des activités de la Société est longue et montre que cette dernière a fortement contribué à l'inventaire des habitats, à la conservation des sites, à la gestion des activités humaines, à la recherche et au suivi, ainsi qu'à la formation et à l'information. Elle est de ce fait une ONG précieuse en Bulgarie, jouant un rôle important dans la préservation des zones humides et des oiseaux d'eau migrateurs.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE  
VEUILLEZ CONTACTER :

**SBPO**

BOITE POSTALE 114, 1172 SOFIA, BULGARIE

TEL : (+359) 2 620815 FAX : (+359) 2 689413

E-MAIL: bspb\_hq@main.infotel.bg

#### **CONFERENCE NATIONALE SUR LA FAUNE SAUVAGE AU BOTSWANA**

Une conférence nationale organisée par le Département de la Faune Sauvage et des Parcs Nationaux et le Ministère du Commerce et de l'Industrie en collaboration avec la Société de Conservation du Kalahari s'est tenue du 13 au 18 octobre 1997 à Gaborone, Botswana. A travers les nombreuses recommandations résultant de cette conférence, il a été reconnu que quelques oiseaux aquatiques se sont moins reproduits sous l'effet de perturbations (telles que la circulation des bateaux à moteurs). Les nids du Coupeur d'eau (*Rynchops fluvialis*) sont particulièrement vulnérables. Les hérons et les cigognes qui nichent dans les lagunes du Delta Okavango ont également souffert de ces nuisances. De ce fait, il a été recommandé que, dans tous les systèmes fluviaux, y compris l'Okavango, les zones de circulation des bateaux à moteurs situées à proximité des sites de nidification soient réglementées et contrôlées, notamment durant la période de reproduction. Il a également été recommandé de n'autoriser, dans certaines zones, que la circulation en *Mokoro* (pirogue).

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE  
VEUILLEZ CONTACTER :

**MME WENDY BORELLO**

BOITE POSTALE 603, GABORONE, BOTSWANA

TEL : (+267) 312399

FAX : (+267) 351416

E-MAIL: BORELLO@INFO.BW

#### **LANCEMENT DU NOUVEAU SITE WEB: [HTTP://WWW.WETLANDS.AGRO.NL](http://www.wetlands.agro.nl).**

Wetlands International a le plaisir d'annoncer le lancement du nouveau site web de Wetlands International - Afrique/Europe/Moyen-Orient.

Le site contient des informations sur l'organisation ; des renseignements sur le programme d'activités techniques ; une liste des publications et des rapports ; les dates des réunions prévues ; une vue d'ensemble des liens-clés avec d'autres sites en rapport avec les zones humides ; des nouvelles de la région Afrique-Europe-Moyen-Orient ; ainsi que des informations détaillées sur la 2ème Conférence Internationale sur les Zones humides et le Développement qui se tiendra à la fin de cette année.

A l'avenir, le site offrira une introduction sur les outils de recherche en ligne sur les zones humides, avec accès à la base de données des sites humides Ramsar.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE  
VEUILLEZ CONTACTER :

**SIMON NASH**  
WETLANDS INTERNATIONAL  
Afrique/ Europe/ Moyen-Orient  
BOITE POSTALE 7002  
6700 CA WAGENINGEN, PAYS-BAS  
FAX : (+31) 317 47 47 12  
E-MAIL : NASH@WETLANDS.AGRO.NL

## PUBLICATION

### L'ATLAS DES OISEAUX SUD-AFRICAINS

L'Atlas des oiseaux sud-africains couvre le Botswana, la Namibie, l'Afrique du Sud et le Swaziland. Il est édité par J.A. Harrison, D.G. Allan, L.G. Underhill, M. Herremans, A.J. Tree, V. Parker et C.J. Brown.

Cette publication - en deux volumes de 1600 pages - présente les résultats du plus grand projet de biodiversité conduit en Afrique et est fondé sur sept millions de données sur la répartition des oiseaux. Il montre les aires de répartition de tous les oiseaux d'eau dans la région et comporte des paragraphes relatifs à leur habitat, à leurs déplacements, à la nidification, à leur répartition historique et à leur conservation. Ce projet a été coordonné par le Département de démographie aviaire de l'Université de Cap Town et l'Atlas a été publié par BirdLife Afrique du Sud, partenaire de BirdLife International.

Le prix des deux volumes (ISBN 0620 20729 9) est de 645 R (Rands sud-africains), frais d'envoi (spécifiques à chaque pays) non-compris.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE  
VEUILLEZ CONTACTER :

**Prof. LES UNDERHILL**  
UNITE DE DEMOGRAPHIE AVIAIRE, DEPARTEMENT DES SCIENCES STATISTIQUES  
UNIVERSITE DE CAP TOWN  
RONDEBOSCH, 7701 AFRIQUE DU SUD.

POUR COMMANDER CET ATLAS  
**BIRDLIFE AFRIQUE DU SUD**  
BOITE POSTALE 34046  
RHODES GIFT, 7701 AFRIQUE DU SUD.

### L'ATLAS D'EBCC DES OISEAUX NICHEURS D'EUROPE

Cet ouvrage de référence offre pour la première fois une vue d'ensemble de la répartition et du nombre des oiseaux nicheurs à travers l'Europe. Ce livre a pu être réalisé en combinant et en dressant la carte des données de suivi réunies par plus de 10.000 ornithologues travaillant sur le terrain dans différents pays d'Europe et en montrant la présence ou l'absence de 495 espèces sur plus de 4400 50 x 50 km<sup>2</sup>.

Il est à présent possible de connaître la répartition des oiseaux de façon à se faire une idée de la situation actuelle tout en mesurant le succès des initiatives de conservation futures, ainsi que les conséquences des nouvelles pertes et dégradations des habitats. Ce livre édité par Ward J. Hagemeijer et Michael J. Blair deviendra un outil essentiel pour les gestionnaires et les adeptes de la conservation.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE  
VEUILLEZ CONTACTER :

**EBCC**  
c/o SOVON, Rijksstraatweg 178  
6373 DG Beek-Ubbergen, Pays Bas.

## **ESTIMATION DES POPULATIONS D'OISEAUX D'EAU**, seconde édition

Cette publication compilée par P.M. Rose et D.A. Scott identifie 1924 populations biogéographiques distinctes de 840 espèces d'oiseaux d'eau dans le monde entier. Il donne une estimation des effectifs d'au moins une population de 641 espèces. Elle présente également des informations concernant les tendances des populations et sur les niveaux 1% pour l'identification des zones humides d'importance internationale sous les critères de la Convention de Ramsar. Ce livre offre en outre des informations de base pour la conservation des espèces migratrices dans le cadre de l'AEWA et d'autres initiatives régionales. Enfin, il identifie les lacunes au niveau des connaissances courantes, aussi bien sur le plan taxonomique que régional.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

VEUILLEZ CONTACTER :

**WETLANDS INTERNATIONAL**

Afrique/ Europe/ Moyen-Orient

BOITE POSTALE 7002

6700 CA WAGENINGEN, PAYS-BAS

TEL : (+31) 317 47 47 11 FAX : (+31) 317 47 47 12

E-MAIL: post@wetlands.agro.nl

## **STRATEGIE PRELIMINAIRE POUR LE SUIVI DES OISEAUX D'EAU EN AFRIQUE**

Cette publication éditée par Tim Dodman de Wetlands International utilise les résultats d'un Atelier international qui s'est tenu au Sénégal en 1996. Une stratégie préliminaire pour l'élaboration de programmes appliqués de surveillance continue des oiseaux d'eau en Afrique est proposée sur la base de questionnaires et autres sources d'information.

L'explication de l'utilité des données biologiques pour la mise en oeuvre des Conventions et des Accords - notamment l'AEWA et la Convention de Ramsar - constitue un point important. Un certain nombre de points de vue nationaux sur les programmes nationaux de surveillance continue des oiseaux d'eau, liés aux politiques nationales des zones humides, la formation et l'implication des communautés sont également présentés. Il paraît clair que, pour beaucoup de pays, la réalisation d'un inventaire des zones humides et sa mise à jour, ainsi que l'élaboration de programmes de surveillance continue représentent une lourde charge. Il est cependant remarquable de voir avec quel enthousiasme les obstacles sont surmontés et avec quelle rapidité les réseaux ainsi que les programmes de surveillance continuent à se développer en Afrique sub-saharienne. Répondant aux souhaits du vaste réseau de recensement de la faune sauvage africaine sur un plan pratique, cette publication aidera les pays africains et les organisations internationales de soutien à rationaliser leurs efforts et à les définir plus avant.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

VEUILLEZ CONTACTER :

**WETLANDS INTERNATIONAL**

Afrique/ Europe/ Moyen-Orient

BOITE POSTALE 7002

6700 CA WAGENINGEN, PAYS-BAS

TEL : (+31) 317 47 47 11 FAX : (+31) 317 47 47 12

E-MAIL : post@wetlands.agro.nl

## **NOTES SUR LA REPARTITION, LA CONSERVATION ET LA TAXONOMIE DES OISEAUX DU CAP VERT (y compris des données sur six nouvelles espèces pour l'Archipel)**

Ces notes présentent des données récentes sur la répartition des oiseaux des îles du Cap-Vert, dont six espèces nouvelles sur l'archipel : le Canard pilet (*Anas acuta*), le Bécasseau minuscule (*Calidris minutilla*), la Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*), l'Hirondelle paludicole africaine (*Riparia paludicola*), l'Hirondelle rousseline (*Hirundo daurica*) et la Grive musicienne (*Turdus philomelus*). On y trouve également des informations sur l'extension dans l'espace et dans le temps des oiseaux migrateurs, ainsi que des observations sur les espèces sédentaires rares et menacées. Cet ouvrage résume en outre des données sur les oiseaux marins migrateurs peu observés au Cap-Vert et propose des nouvelles et des perspectives de

conservation de taxons endémiques menacés. De plus, quelques études récentes sur la systématique des procellariés endémiques sont examinées.

Cet article a été publié dans le Bulletin du Musée de Zoologie, vol. 15, n°13 (1997) de l'Université d'Amsterdam.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

VEUILLEZ CONTACTER :

**M. J.C. HAZEVOET**

INSTITUTE FOR SYSTEMATICS AND POPULATION BIOLOGY

UNIVERSITY OF AMSTERDAM

BOITE POSTALE 94766

1090 GT AMSTERDAM, PAYS-BAS

### **CHANGEMENT OBSERVÉS AU NIVEAU DES EFFECTIFS D'OISEAUX NICHEURS DANS LES ZONES DE DÉNOMBREMENT DE LA MER DES WADDEN ENTRE 1990 ET 1995**

(Ecosystème de la Mer des Wadden, n° 4, 1997)

Dans ce quatrième rapport du programme associé de suivi des oiseaux nicheurs de la Mer des Wadden, les résultats des investigations sur la taille et la tendance des populations d'oiseaux nicheurs sur des sites d'étude présélectionnés (encore appelés zones de dénombrement) ont été présentés et discutés. Ce rapport rédigé par J. Melter, P. Südbeck, D.M. Fleet, L.M. Rasmussen et R.L. Vogel couvre les cinq premières années (1990 - 1994) de la durée du programme. Il documente la phase initiale du programme ainsi que les étapes franchies pour une plus grande standardisation des méthodes et une meilleure compatibilité des données entre les différents états et pays impliqués.

Les résultats d'études sur les oiseaux nicheurs au sein des 79 zones de dénombrement sont disponibles pour analyse. Les populations des espèces étudiées se sont avérées stables (Avocette élégante, Grand gravelot) ou en légère augmentation (Huitrier pie, Vanneau huppé, Chevalier gambette). Il n'est pas question de diminution des populations. Ce rapport traite en outre de la fiabilité des tendances des populations observées et présente des propositions pour le développement ultérieur du programme.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

VEUILLEZ CONTACTER :

**SECRETARIAT COMMUN DE LA MER DES WADDEN**

VIRCHOWSTR 1, D-26382 WILHELMSHAVEN, ALLEMAGNE

TEL : (+49) 4421 9108-0 FAX : (+49) 4421 9108-30

### **OISEAUX DES RIVAGES, MOLLUSQUES (PECHE) ET SEDIMENTS AUTOUR DE L'ILE DE GRIEND, à l'Ouest de la Mer des Wadden 1988 - 1996**

Ce rapport traite des changements enregistrés annuellement au niveau des quantités de mollusques, ainsi que de la présence et du régime alimentaire des Bécasseaux maubèches (*Calidris canute*) près de l'île de Griend dans l'Ouest de la Mer des Wadden, sur neuf ans (1988 - 1996). La pêche mécanique de la moule (*Mytilus edulis*) et du crabe (*Ceratomyxa lemniscata*) ne déplace pas uniquement la biomasse mais a également des conséquences pour la structure de l'environnement benthique.

Les chercheurs Theunis Piersma et Anita Koolhaas suggèrent que, suivant la position géographique des étendues intertidales, leurs expositions aux vents et aux marées et le déplacement des bancs de moules, il peut y avoir des effets à très long terme sur tout l'écosystème intertidal (comme la perte des stocks originels de bivalves). Enfin, il y aurait un effet négatif sur les populations d'oiseaux des rivages.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

VEUILLEZ CONTACTER :

**THEUNIS PIERSMA**  
NETHERLANDS INSTITUTE FOR SEA RESEARCH (NIOZ)  
BOITE POSTALE 59  
1790 DEN BURG, PAYS-BAS

### **Rapports techniques de la CAFF**

Ce rapport fait partie d'une série de publications sur l'importance de la conservation des oiseaux marins, du groupe de travail sur les Oiseaux Marins Circumpolaire pour la Conservation de la Flore et de la Faune Arctique (caff).

#### **Rapport n° 1 : Capture accidentelle des oiseaux marins lors de la pêche commerciale dans les pays de l'Arctique.**

Ce rapport examine les connaissances acquises sur l'étendue des prises accidentelles (par capture) en Alaska (Etats-Unis), au Canada, au Groenland, en Islande, en Norvège, en Finlande et en Russie. Bien que de grandes mortalités d'oiseaux marins n'aient été notées que de temps à autre, les captures accidentelles sont considérées comme une question sérieuse dans plusieurs pays et sont suspectées de contribuer au déclin d'au moins trois populations d'oiseaux marins. Les connaissances générales sont cependant insuffisantes. Le rapport appelle au renforcement de la coopération avec les industries de pêche, à l'identification de la provenance des populations d'oiseaux marins et des effets de la mortalité, à la recherche et au développement des engins de pêche et des moyens préventifs pour réduire les captures. Il faut espérer que les pays de l'Arctique contribueront aux efforts mondiaux visant à minimiser la capture des oiseaux marins.

#### **Rapport n° 2 : L'activité humaine perturbe les colonies d'oiseaux de l'Arctique.**

Bien que l'activité humaine perturbe plus ou moins les colonies d'oiseaux marins dans tous les pays de l'Arctique, les nuisances sont souvent limitées à certaines zones locales et actuellement, la plupart des pays ne les considèrent pas comme étant l'une de leurs préoccupations majeures. Néanmoins, les connaissances sur l'étendue de ces nuisances et leur effet à long terme sur les oiseaux marins sont insuffisantes et l'on craint de voir le problème s'aggraver avec la croissance des activités industrielles et du tourisme dans l'Arctique. Par conséquent, plusieurs recommandations ont été faites pour améliorer les connaissances et la réglementation dans ce domaine.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE  
VEUILLEZ CONTACTER :  
**SECRETARIAT INTERNATIONAL DE LA CAFF**  
HAFNARSTRAETI 97  
600 AKUREYRI, ISLANDE.

### **LA BECASSINE DES MARAIS, éléments pour un plan de gestion**

L'organisation Oiseaux Migrateurs du Paléarctique Occidental (OMPO) et le Club International de la chasse à la Bécassine (CICB) ont récemment publié "La Bécassine des marais, éléments pour un plan de gestion". Ce livre résume les connaissances actuelles sur la Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) ainsi que les travaux les plus récents effectués sur cet oiseau. Cette espèce est prioritaire dans le monde de la chasse et fait partie de la liste de l'AEWA..

Ce document, d'une centaine de pages, illustré en couleurs, est disponible pour la somme de 100 FRF, frais d'envoi compris.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE OU POUR COMMANDER DES EXEMPLAIRES  
VEUILLEZ CONTACTER :  
**OMPO**  
5 Avenue des chasseurs, 75017 PARIS, FRANCE  
TEL (+33) 1 4401 0510 , FAX (+33) 1 4401 0511  
OU

## **CICB**

10 Rue de Lisbonne, 75008 PARIS, FRANCE  
Tél (+33) 1 4522 3890

### **LA FIN DE LA VOIE DE MIGRATION DE L'EST ATLANTIQUE, LES LIMICOLES EN GUINEE BISSAU**

(Rapport n° 39 du WIWO)

Dans le passé, de petites expéditions en Guinée Bissau ont montré que les vasières de l'Archipel dos Bijago étaient probablement le point de destination de près de 1 million de limicoles. Ils semblent également former la dernière étape de la voie de migration de l'Est de l'Atlantique. Du 8 octobre 1992 au 17 mai 1993, une vaste expédition a été menée dans cette zone, sous forme d'un projet commun d'organisations de Guinée Bissau, du Danemark et des Pays-Bas, pour effectuer un travail sur le terrain et étudier quelques problèmes.

Le rapport final, édité par Wim J. Wolff, résume le projet et ses principaux résultats mais ne comporte pas toutes les données scientifiques. Néanmoins, le rapport donne une profusion d'informations sur : les effectifs et densités des oiseaux côtiers, l'origine géographique de nidification, le plumage et le poids des limicoles hivernants dans cette zone, le taux du métabolisme de base des limicoles tropicaux hivernants, des observations sur la nourriture et l'alimentation des bécasseaux, l'écologie des sternes hivernantes, le poisson dans les zones tidales, les crabes (*Uca tanger*) en Guinée Bissau, la composition des espèces et la biomasse de la faune benthique des zones tidales et des observations sur les espèces rares et menacées. Les résultats de l'expédition seront publiés dans des revues scientifiques internationales.

### **Les Oiseaux d'eau à Kneiss, Tunisie, février-mars 1994**

(Rapport n° 54 du WIWO)

Ce rapport présente les résultats d'études menées sur les limicoles et autres oiseaux à Kneiss, Golfe de Gabès, Tunisie. Un petit nombre de Bécasseaux falcinelles (*Limicola falcinellus*) a été dénombré, et Kneiss est donc à présent identifié comme étant le site d'hivernage de cette espèce rare et vulnérable se trouvant le plus à l'Est. 1075 oiseaux d'eau, y compris 1065 limicoles, ont été capturés. Des analyses biométriques détaillées ont été présentées, notamment pour le Bécasseau variable (*Calidris alpina*). Il s'agissait pour la plupart de bécasseaux originaires des populations Est de la sous-espèce *C.a. alpina* et de la sous espèce sibérienne *C.a. centralis*. Une petite partie des bécasseaux hivernants dans cette région proviennent des populations nicheuses de *C.a. schinzii* de la Baltique. Ce rapport apporte en outre des informations sur 116 reprises de bagues d'oiseaux d'eau et 90 nouvelles observations de Flamant roses, etc.

### **Les Grues cendrées (*Grus grus*) au nord-ouest de la Russie.**

(Rapport n° 59 du WIWO)

Ce rapport décrit les recherches menées du 21 août au 12 septembre 1996 au nord-ouest de la Russie européenne (district de Kargopol) sur les Grues cendrées. Les oiseaux y font halte pendant la migration. L'objectif principal de ces recherches était la capture et le baguage des grues afin de dresser la carte de leurs routes des migration. Capturer les oiseaux s'est avéré impossible, mais cette étude a fourni de nombreuses informations particulièrement utiles sur le comptage quotidien des effectifs de grues, l'âge-ratio des oiseaux, la taille des groupes et leur comportement général.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE  
VEUILLEZ CONTACTER :

#### **WIWO**

VAN STUIVENBERGSEWEG 4  
6644 AB EWIIJK, PAYS-BAS  
TEL : (+31) 24 3284519

**CONGRES - Rencontres intéressantes**

### **Du 3 au 5 juin 1998**

3<sup>ème</sup> Réunion Régionale Pan-Européenne Ramsar

INFO : Bureau Ramsar  
Rue Mauverney 28, CH-1196, Gland, Suisse  
Tél : (+41) 222 999 0170 Fax : (+41) 22 999 0169  
E-MAIL: ramsar@hq.iucn.org

**Du 12 au 15 août 1998**

Rencontre Internationale du Groupe d'Etude sur les Limicoles  
INFO: Mr Less Underhill, Unité de démographie Aviaire.  
Université de Cap Town, Rondebosch 7700, Afrique du Sud.  
Tél : (+27) 21 6503227 Fax : (+27) 21 6897578  
E-MAIL : lgu@maths.uct.ac.za  
Internet : <http://www.uct.za/depts/stats/adu>

**Du 16 au 22 août 1998**

22<sup>ème</sup> Congrès International d'Ornithologie, Durban, Afrique du Sud  
INFO : Turners Conferences and conventions (PTY) LTD  
22 10C, Boîte postale 1935, Durban 4000, Afrique du Sud  
Tél : (+27) 31 322 1451 Fax : (+27) 31 37 9993  
E-MAIL : nolram@iafrica.com  
Internet : <http://www.ioc.org.za>

**Du 29 septembre au 3 octobre 1998**

5<sup>ème</sup> Symposium Pan-Méditerranéen sur les Oiseaux Marins, Malte  
INFO : SECRETARIAT MEDMARAVIS  
Boîte postale 2, 8370 Saint Maximin, France  
Tél : (+33) 4 945 940 69 Fax : (+33) 4 945 947 38  
E-MAIL : medmaraxm@aix.pacwan.net

**Du 16 au 18 octobre 1998**

Réunion annuelle du Groupe d'Etude sur les Limicoles  
Keszethely, Hongrie  
INFO : Mme PETRA DE GOEY  
c/o NIOZ, Boîte postale 59, 1790 AB Den Burgh, Pays-Bas  
Tél : (+31) 222 369 350 Fax : (+31) 222 319 674

**Du 8 au 10 novembre 1998**

2<sup>ème</sup> Conférence internationale sur les Zones Humides et le Développement, comprenant un atelier sur les préparations techniques de la première Réunion des Parties de l'Accord sur les Oiseaux d'Eau d'Afrique-Eurasie, Dakar, Sénégal.  
INFO : WETLANDS INTERNATIONAL  
Boîte postale 7002, 6700 CA Wageningen, Pays-Bas  
Tél : (+31) 317 47 47 11 Fax : (+31) 317 47 47 12  
E-MAIL : post@wetlands.agro.nl

**Du 10 au 18 mai 1999**

7<sup>ème</sup> Conférence des Parties de la Convention de Ramsar, San José, Costa Rica  
INFO : Bureau Ramsar  
Rue Mauverney 28, CH-1196, Gland, Suisse  
Tél : (+41) 22 999 0170 Fax : (+41) 22 999 01 69  
E-MAIL : ramsar@hq.iucn.org

L'ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D'EAU MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE (AEWA) A ÉTÉ CONCLU DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DES ESPECES MIGRATRICES DE LA FAUNE SAUVAGE, COURAMMENT DESIGNÉE PAR "CONVENTION DE BONN". SON OBJECTIF EST DE POSER LES BASES LEGALES D'UNE POLITIQUE CONCERTÉE DE CONSERVATION ET DE GESTION, MENEÉ PAR LES ETATS DE L'AIRE DE REPARTITION POUR LES ESPECES MIGRATRICES D'OISEAUX D'EAU.

L'AEWA COMPREND UN PLAN D'ACTION QUI FIXE LES INITIATIVES QUE LES PARTIES PRENDRONT AU NIVEAU DES ESPÈCES ET LES QUESTIONS PRIORITAIRES.

CE BULLETIN DONNE LES DERNIERES NOUVELLES DE L'AEWA. LE PROCHAIN NUMERO PARAITRA EN NOVEMBRE 1998.

CE BULLETIN EST EGALEMENT DISPONIBLE EN ANGLAIS.

**CE BULLETIN A ÉTÉ PUBLIÉ PAR :**

LE SECRETARIAT INTÉRIMAIRE DE L'ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D'EAU MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE  
c/o MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE ET DE LA PÊCHE  
BUREAU 3500, BOITE POSTALE 20401, LA HAYE, PAYS-BAS  
TEL : (+31) 70 378 4982 FAX : (+31) 70 378 6146  
E-MAIL : b.lenten@n.agro.nl

**TRADUCTION :** JEFF KIRBY (ROYAUME UNI)  
MME DJAHIDA BOUKHALFA (ALGERIE)  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE ET DE LA PECHE

**CONCEPTION :** POLYESTER GRAPHICS, LA HAYE

**IMPRIME PAR :** ALBANI DRUKKERS, LA HAYE

## **MISE À JOUR DE L'ACCORD**

Depuis 15 Août 1996, L'Accord sur la Conservation des Oiseaux d'Eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) est ouvert à la signature au Ministère des Affaires Etrangères à La Haye (Pays Bas). Jusqu'à présent, les Etats suivants de l'aire de répartition ont signé l'Accord sous réserve de ratification : l'Allemagne (15-8-96), le Royaume Uni et l'Irlande du Nord (23-9-96), l'Irlande (27-9-96), l'Egypte (20-8-97), la Communauté européenne (1-9-97), le Mali (25-9-97), le Luxembourg (20-10-97), le Maroc (19-11-97), le Togo (2-2-98) et l'Espagne. Les Pays-Bas (15-8-96), la Guinée, la Suisse (15-10-96), le Soudan (31-12-96), la Jordanie (12-3-97) et la Guinée équatoriale ont signé l'Accord sans réserve de ratification.

Le Secrétariat intérimaire a reçu des informations régulières de correspondants locaux de l'AEWA, indiquant que leurs pays sont disposés à signer l'AEWA. En se basant sur ces informations, l'AEWA devrait entrer en vigueur en 1999.

La première Réunion des Parties est prévue pour octobre 1999. Elle sera organisée simultanément à la Conférence des Parties de la Convention sur la Conservation des espèces Migratrices Appartenant à la Faune Sauvage (CMS) qui se tiendra à Cap Town, Afrique du Sud.